



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers**

Commission du 22 septembre 2023

**Direction départementale
des territoires**

Évry-Courcouronnes, le
26/09/2023

Avis sur le PLU de la commune d'Orsay

La commune d'Orsay a saisi la CDPENAF sur le projet de PLU arrêté, par délibération du conseil municipal, le 26 juin 2023.

Après délibération et votes exprimés sur le projet présenté, à l'unanimité la CDPENAF émet les avis suivants :

1) Avis sur le PLU au regard de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers (L.153-16 du code de l'urbanisme)

L'avis est favorable.

En outre, la commission apprécie particulièrement le maintien du plan de circulation Nord/Sud pour les engins agricoles.

2) Avis sur le règlement encadrant les possibilités d'extension et d'annexe des habitations en zones A et N, hors Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) (L.151-12 du code de l'urbanisme)

L'avis est favorable.

3) Avis sur les Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (L.151-13 du code de l'urbanisme)

Sans objet.

4) Avis sur les bâtiments repérés au PLU comme pouvant changer de destination
(L.151-11 du code de l'urbanisme)

Sans objet.

À Évry-Courcouronnes, le

Le président de la CDPENAF,

Le directeur départemental
des territoires

Philippe ROGIER
Philippe ROGIER

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-foret/Agriculture/CDPENAF-Preserver-les-espaces-agricole-forestier-ou-naturel>